



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 27 février 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 27 février 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. LIOGER | 1° | Requalification urbaine du site Bon Secours. |
| Mme KAUCIC | 2° | Rénovation urbaine du quartier de Borny : conventionnement avec l'Etat. |
| Mme OLESINSKI | 3° | Adoption de la « Charte de l'Arbre de Metz ». |
| Mme BORI | 4° | Subventions aux associations périscolaire - Acompte 2014. |
| Mme BORI | 5° | Animations pendant la pause méridienne - Projet Entr'Act. |
| Mme BORI | 6° | Convention entre le CCAS et la Ville de Metz - aide au paiement des frais de restauration scolaire. |
| Mme HEBER-SUFFRIN | 7° | Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements privés sous contrat d'association. |
| Mme SALLUSTI | 8° | Versement d'une subvention à l'association Quai-Est - Biennale Koltès 2014. |
| M. SCUDERI | 9° | Attribution de subventions aux associations socioéducatives. |
| M. SCUDERI | 10° | Dispositif d'Aide au premier départ en centres de vacances. |
| M. LEKADIR | 11° | Financement de projets étudiants. |
| Mme MEDOC | 12° | Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014. |
| M. BELHADDAD | 13° | Transfert du bail emphytéotique portant sur les installations sportives de la Natation Messine. |
| M. FONTE | 14° | Travaux dans des édifices classés : lancement des études de maîtrise d'oeuvre pour l'année 2014. |
| M. FONTE | 15° | Programme d'opérations dans des édifices classés - Travaux de restauration à l'Eglise Saint-Eucaire et travaux de strict entretien dans les monuments historiques. |

- | | | |
|-------------------|-------|---|
| Mme OASI-SCHAEFER | 16° - | Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude (Les Isles). |
| M. PLANCHETTE | 17° - | Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale du 2ème régiment du génie. |
| Mme FERRARO | 18° - | ZAC du Sansonnet - Acquisition des emprises incluant le parc paysager et les jardins familiaux. |
| M. KRAUSENER | 19° - | Avenant n° 2 à la convention de portage foncier EPFL/Ville de Metz - 'ZAD' de Metz Sud. |
| M. le Maire | 20° - | Cession à la DIR-EST d'une parcelle communale située sur le ban de Magny. |
| Mme KAUCIC | 21° - | Convention de réservation de logements locatifs sociaux. |
| M. le Maire | 22° - | Etat n°1 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. le Maire | 23° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 24° - | Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 27 février 2014, à 18h03, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 21 février 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1), Mme Anne FRITSCH-RENARD (arrive au point 1 et quitte au point 9), M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 10), Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG (arrive au point 1), Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI (arrive au point Divers 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point 1), Mme Selima SAADI (arrive au point 4 et quitte au point 7), M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point Divers 1), M. Gilbert KRAUSENER (arrive au point Divers 1), Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR (arrive au point 1), M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER (arrive au point Divers 1), M. Jacques

MARECHAL, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER (arrive au point Divers 1), Mme Maryse BRESSON (arrive au point Divers 1), M. Stéphane MARTALIE (arrive au point 9), Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY (quitte au point 6), M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE (arrive au point Divers 1 et quitte au point 6), Mme Anne STEMART (arrive au point 1), M. Jérémy ALDRIN (arrive au point Divers 1), Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 1), M. Alain HETHENER (quitte au point 10).

Absents ayant voté par procuration :

- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Antoine FONTE)
- Mme Anne FRITSCH-RENARD (procuration à M. Olivier PAYRAUDEAU)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Thomas SCUDERI)
- M. Jean-Michel TOULOUZE (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- Mme Martine CARRE-VERDIER (procuration à Mme Claire MERTZ)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER)
- Mme Brigitte LEBLAN (procuration à M. René DARBOIS)
- M. Stéphane MARTALIE (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Dominique BOH-PETIT (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Michèle LETY (procuration à M. Jérémy ALDRIN)

Absents non excusés : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire, en cette dernière séance du conseil municipal de la mandature, remercie les membres du Conseil Municipal, les agents municipaux et les journalistes. Il rend aussi hommage au public et aux Messins.

M. le Maire informe que :

- La Ville de Metz au cours du mois de février :
 - Ecologie : elle a été classée 5^{ème} Ville de France la plus verte sur 50 par l'Unep - (les entreprises du paysage) avec une note de 74,5 sur 100.
 - Démocratie participative : pour son action dans ce domaine, elle a reçu le certificat de « Ville 12 étoiles » de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale.
 - Utilisation des Nouvelles technologies : elle a reçu pour la 8^{ème} année, le Label Internet 5@ (5 arobases) pour ses efforts en faveur de la démocratisation des technologies numériques et la simplification de son e-administration.
- M. Bernard CAZENEUVE, Ministre du Budget et M. Pierre MOSCOVICI, Ministre des Finances ont adressé un courrier pour annoncer que la Caisse des Dépôts et Consignations a choisi Metz comme son centre interrégional.

DCM N° 14-02-27-1 : Requalification urbaine du site Bon Secours :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

L'îlot Bon Secours représente une emprise de 2 Ha au centre d'une réflexion à plus grande échelle (4,8 Ha) ayant pour objectif de créer un véritable coeur de quartier à Nouvelle Ville. Ce projet doit permettre de renforcer la position du site grâce à un traitement qualitatif et à un programme répondant aux besoins du quartier par une démarche ambitieuse et volontaire d'un point de vue du traitement de l'espace public, des flux de circulation et de l'implantation du bâti.

1. LE PROJET

Afin de mettre en oeuvre cette ambition pour le quartier, le Conseil Municipal du 28 février 2013 a décidé de lancer une démarche de projet visant les objectifs suivants :

- Repenser la structure urbaine et l'implantation du bâti sur le site.
- Restructurer la circulation automobile.
- Requalifier l'espace public pour recréer un coeur de quartier.
- Redonner des espaces aux liaisons douces et à la promenade dans le quartier.
- Proposer une implantation stratégique des équipements publics envisagés.
- Promouvoir un aménagement durable et une qualité environnementale tout au long de l'opération.

L'étude a été l'occasion d'étudier les possibilités de réalisation du programme suivant :

- La mise en place d'espaces verts d'agrément ou de promenades vertes.
- La réalisation de logements et/ ou de bureaux.
- La réalisation de cellules commerciales permettant l'implantation de services ou commerces de proximité.
- La réalisation de 1000 à 3000 m² d'équipements de proximité.

2. LE DIALOGUE COMPETITIF

Au vu de la complexité du projet et des enjeux urbains que celui-ci représente, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un dialogue compétitif permettant des échanges entre la collectivité et les équipes admises à concourir tout au long du processus de consultation et suivre l'évolution de leurs réflexions

Trois équipes ont été sélectionnées pour élaborer une proposition pour la requalification du site Bon Secours :

- ATELIER LION ASSOCIES-IRIS CONSEIL
- FAUBOURG 2/3/4-OTE INGENIERIE-OTELIO
- INTERLAND – ATELIER OSTY & ASS - MAGEO MOREL ASS - FR. BOUTTE CONSULT –TRANSITEC

Ces équipes composées d'un urbaniste, d'un BET VRD, d'un paysagiste, d'un BET environnemental et d'un architecte, ont eu l'opportunité d'échanger à plusieurs reprises avec un comité technique formé par des représentants des services opérationnels (Urbanisme, Mobilité, Espaces Verts, etc ...) et associés (Démocratie Participative, etc ...) ainsi que deux représentants du Comité de Quartier.

Les candidats sélectionnés ont été convoqués individuellement à participer aux différentes phases de dialogue au cours desquelles ils ont identifié et défini les moyens propres à répondre au mieux aux besoins et aux exigences de la Ville de METZ. Les discussions ont permis aux candidats d'améliorer, de compléter et de modifier leur proposition. Pendant cette période, la Ville de METZ a eu l'obligation de respecter la confidentialité et la propriété intellectuelle des solutions techniques et/ou organisationnelles proposées par les équipes. La première phase d'échange a eu lieu les 26 et 27 septembre 2013. Il s'agissait à ce stade de prendre connaissance des partis urbains de chaque équipe. La deuxième phase a eu lieu les 14 et 15 novembre dernier et portait essentiellement sur le perfectionnement des partis urbains proposés en première phase ainsi que sur l'estimation prévisionnelle et le phasage possible de l'opération. La troisième et dernière phase du dialogue compétitif a eu lieu au cours du mois de février 2014.

Au vu de l'analyse des projets et dans le respect du Code des Marchés Publics, une Commission d'Appel d'Offres a été organisée le 19 février 2014, désignant l'équipe ATELIER LION ASSOCIES-IRIS CONSEIL lauréate.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.
- **D'APPROUVER** les orientations générales proposées par l'équipe lauréate.
- **D'ATTRIBUER** une prime de 40 000 € TTC à chaque concurrent ayant remis une offre conforme au règlement du dialogue compétitif.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics.
- **DE CHARGER** M. le Maire d'organiser la concertation tout au long de la mise au point du projet.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jacques MARECHAL, Mme Danielle BORI, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Khalifé KHALIFE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, M. Khalifé KHALIFE, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 11 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF.

DCM N° 14-02-27-2 : Rénovation urbaine du quartier de Borny : conventionnement avec l'Etat :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le programme de rénovation urbaine de Metz-Borny, conventionné avec l'ANRU en 2005 et prolongeant les opérations engagées dès 2000 dans le cadre du Grand Projet de Ville, a profondément modifié la physionomie du quartier. Une grande continuité le caractérise, avec la poursuite d'objectifs de désenclavement, de revalorisation et de dynamisation économique et sociale que le cabinet REICHEN et ROBERT avait décliné dans son schéma de recomposition urbaine.

Parmi les acquis de ce programme, signalons de manière non exhaustive :

- la création d'un giratoire sur la RN3 ;
- le développement de jardins familiaux rue du Barrois ;
- la création d'une zone d'activités et de nouvelles habitations sur une ZAC de 13 hectares ;
- la livraison prochaine d'un centre commercial et de bureaux aux portes de la rue de Sarre ;
- la création du parc urbain du Grand Domaine, lequel constitue un écrin pour l'implantation de la Boîte à musiques ;
- la résidentialisation des cours de Normandie, d'Anjou et du Maine ;
- l'implantation d'équipements publics, avec notamment l'extension du Pôle des Lauriers et la création du Point d'accès au droit ainsi que la halle d'athlétisme « L'anneau » ;
- l'extension de la médiathèque Jean Macé.

Des opérations de droit commun sont venues le conforter et l'amplifier, telles que la mise en œuvre du TCSP Mettis ou encore la résidentialisation du Clos des Lys (anciennement tours du Limousin).

Ce programme spécifique a également permis d'expérimenter des modes d'action originaux, tels que la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics ou encore la gestion des ordures ménagères et des recyclables par des points d'apport volontaire enterrés.

Ceux-ci ont été des succès dans le cadre du programme ciblé à Borny et ont ensuite bénéficié à l'agglomération entière.

Notons également que sur 448 logements démolis sur la durée de la convention, 76 % ont été reconstruits hors zone urbaine sensible et 18 % sur trois autres communes de l'agglomération (Montigny-les-Metz, Longeville-lès-Metz, Chatel-Saint- Germain).

La ville de Metz a engagé, en 2012, une démarche de plan stratégique local, à l'invitation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances afin notamment de dégager les point forts et les limites des opérations de renouvellement urbain. Il en ressort des améliorations significatives à mettre à l'actif du programme (traitement qualitatif de l'espace urbain, renforcement de l'attractivité du quartier, réactivité de la gestion urbaine de proximité et bonne qualité de service aux habitants, nombreux acteurs mobilisés sur l'accompagnement des habitants qui sont eux-mêmes attachés à leur quartier, niveau exceptionnel de services, notamment publics et tissu associatif extrêmement dynamique). Toutefois, des aspects plus critiques sont également soulignés, comme des effets de contraste entre l'est et l'ouest du quartier en matière de qualité urbaine, le risque de déqualification d'espaces non traités, un déplacement du trafic de stupéfiants (qui a toutefois fortement diminué) et un défaut d'attractivité d'une partie des logements sociaux ou privés (copropriétés dégradées).

La Ville a donc été invitée à entrer dans un processus dit « de clôture », permettant de mobiliser les soldes de l'enveloppe initiale disponibles à l'ANRU sur un programme limité dans le temps et répondant aux priorités de l'Agence. Cet engagement permet de clore la phase dite « ANRU I », sans préjudice d'inscription ultérieure de futures opérations dans le Programme national de renouvellement urbain (dit ANRU II), prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

En conséquence, la ville de Metz propose un élargissement du périmètre opérationnel vers l'ouest, où les effets de contraste et de report des difficultés sont les plus importants. Cette stratégie se focalise essentiellement sur le secteur de la place Auguste Foselle et ses abords, afin de réaffirmer une centralité, de favoriser les traversées, les usages, la lisibilité urbaine et d'améliorer les fonctions (notamment commerciale). La démarche prospective Metz 2030 identifie, en effet, ce secteur comme le cœur possible d'une centralité inter- quartiers.

Complémentairement, la Cour du Languedoc souffre d'une configuration fermée, générant une déqualification urbaine, une désaffectation de l'offre de logements et, en corollaire, une augmentation de la délinquance et des incivilités. Aussi, la ville propose une requalification complète de cet espace pour en favoriser les traversées, la lisibilité, l'aménité et la tranquillité.

La mise en œuvre complète de ce programme d'interventions a fait l'objet d'une présentation au Comité d'Engagement de l'ANRU le 16 décembre 2013.

Un avis favorable au projet messin a été accordé.

Le niveau global d'engagement financier au terme de la convention en 2010 s'élevait à 118.103.942 € HT sur une base de subventionnement de 143.274.859 €, avec un concours de l'ANRU de 21.124.866 €

L'avenant proposé en 2014 permet la réaffectation de l'intégralité des crédits ANRU non consommés, d'un montant de 3 546 793 € HT pour un engagement financier total de 16 063 488 €

Afin de conforter la mise en œuvre des différentes opérations envisagées, une mission de programmation sera engagée pour aboutir à un plan d'interventions opérationnel et à une proposition de phasage.

Les différentes actions qui en découlent feront l'objet de délibérations spécifiques au fur et à mesure de leur programmation sur les exercices concernés, ce qui permettra au Conseil de suivre l'évolution de cette convention.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer les avenants autorisant le redéploiement de l'intégralité des crédits non consommés dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Metz-Borny,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son délégué, dûment habilité, de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés afférents à la réalisation de la mission de programmation selon une procédure adaptée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, M. Alain HETHENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme

Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF.

DCM N° 14-02-27-3 : Adoption de la ' Charte de l'Arbre de Metz ' :

Mme OLESINSKI, Rapporteur, expose :

La question de l'arbre en ville est au cœur des préoccupations des habitants et des aménageurs : tout un chacun reconnaît leur rôle primordial vis-à-vis du cadre de vie et du climat (températures, vent, humidité de l'air, poussières), mais leur préservation dans le milieu hostile que constitue la ville nécessite aussi la prise en compte de leurs besoins et de leur protection.

Soucieuses de mieux préserver leurs arbres, les villes ont généralement mis en place des règlements de voirie, qui imposent les précautions minimales à prendre lors des chantiers, et qui permettent aussi la facturation aux entreprises responsables des dégâts occasionnés aux arbres.

Plus en amont, il s'avère nécessaire que la condition particulière des arbres soit davantage prise en compte par tous les intervenants de la ville, et par les textes régissant l'urbanisme.

Dans ce but, et à l'instar de nombreuses villes françaises, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de l'Arbre de Metz, qui se veut à la fois un manifeste listant les vertus de l'arbre urbain, un outil de communication et de sensibilisation à destination du public et des divers acteurs de la ville, et un acte d'engagement de la part de tous, à mieux le préserver.

Les annexes de la Charte de l'Arbre répertorient aussi les « arbres remarquables » de la Ville de Metz qui doivent bénéficier des mesures de protection particulières, les « arbres d'avenir » qui sont les arbres singuliers propices à devenir les arbres remarquables de demain, ainsi que les « alignements remarquables » qui participent pleinement à la beauté de nos grandes avenues.

La Charte de l'Arbre de Metz, se veut très concrète et compréhensible par tous. Elle présente une palette de bonnes pratiques rendant incontournable la prise en compte des arbres dans le développement urbain et entend guider l'action des acteurs du territoire désireux de s'investir sur la thématique de l'arbre en ville.

Les enjeux liés à l'arbre sont en effet transversaux à l'ensemble des politiques urbaines, et dans cette optique, la Charte de l'Arbre se doit d'être au service d'une dynamique partenariale ouverte à toutes les bonnes volontés.

La signature de cette charte sera donc un préalable à sa présentation aux différents partenaires de la Ville de Metz : entreprises, concessionnaires de réseaux publics, gestionnaires de domaines fonciers, autres administrations etc.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la Charte de l'Arbre de Metz.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : Mme Martine NICOLAS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, Mme Catherine GANGLOFF, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-4 : Subventions aux associations périscolaire - Acompte 2014 :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz apporte son soutien aux quinze associations, qui assurent l'accueil périscolaire du soir. La participation est en augmentation constante, en moyenne 1 174 enfants fréquentent chaque soir les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi de subvention actés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre

d'animateurs diplômés nécessaires. De 2010 à 2013, la moyenne du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire du soir passe de 825 à 1174 soit une hausse de 42 %.

En janvier 2014, 1749 enfants étaient inscrits dans les différentes structures soit 19 % des enfants scolarisés. Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations concernées en deux versements : un acompte correspondant à 60 % de la subvention de base allouée l'année précédente auquel s'ajoute l'allongement du temps périscolaire pour le 1^{er} semestre 2014.

Le versement du solde s'effectuera sur présentation des comptes 2013 certifiés et du bilan d'activités qui sera commun avec celui de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, et fera l'objet d'une délibération en novembre. Une convention d'objectifs et de moyens fixe, entre la Ville et les associations, les conditions de la mise en œuvre du périscolaire.

Par ailleurs, lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz avait souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

A cet effet, les associations organisatrices qui amenaient les enfants sur les lieux d'activités avaient bénéficié d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuaient le trajet à pied. Environ 500 enfants ont fréquenté ces structures en 2013.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour le premier semestre de l'année 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** le versement des subventions détaillées comme suit, au titre de l'année 2014 :

ASSOCIATIONS	PERISCOLAIRE 2014 : ACOMPTE	PRISE EN CHARGE DU MERCREDI	TOTAL
ADAC'S CENTRE DE BELLECROIX	17 943	1 320	19 263
AMIS - ASS.MESSINE INTERFEDERALE	19 743	660	20 403
APEP/PUPILLE ENSEIGNEMENT PUBLIC (AD PEP 57)	9 747		9 747
CACS GLACOUR / CENTRE ANIMATION	10 291	660	10 951
CAF CHARLES AUGUSTIN PIOCHE	6 829	660	7 489
CARREFOUR JUNIOR		1 740	1 740
CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS DE PLANTIERES		4 620	4 620
CENTRE SOCIAL DE MAGNY		1 980	1 980
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE BORNAY		1 320	1 320
COMITE GESTION CSC METZ CENTRE (Arc en Ciel)	28 217	3 300	31 517
DU COTE DES LOISIRS	174 967	1 800	176 767

FAMILIALE DE METZ VALLIERES	32 614	3 300	35 914
FAMILLE LORRAINE DE METZ DLP	10 743	1 320	12 063
INTERASSOC-DE GESTION DE LA GRANGE AUX BOIS	17 343	1 980	19 323
M.J.C. DE METZ SUD	17 779	1 320	19 099
M.J.C. METZ BORNLY	33 679	4 800	38 479
M.J.C. QUATRE BORNES	16 291	2 820	19 111
MAISON DES ASSOCIATIONS DU SABLON	18 814	5 640	24 454
ASSOCIATION ASSOPEP	14 943		14 943
	429 943	39 240	469 183

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jacques MARECHAL, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explications de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Myriam SAGRAFENA.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Christiane PALLEZ, M. Thierry JEAN, M. Sébastien KOENIG, Mme Marie RIBLET, M. Jacques MARECHAL, Mme Catherine GANGLOFF, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-5 : Animations pendant la pause méridienne - Projet Entr'Act :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz a soutenu des projets éducatifs proposés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. L'opération Entr'Act a ainsi été menée afin de valoriser le temps de la restauration scolaire par des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles et éducatives (citoyenneté, développement durable...) à destination des enfants. 18 associations et des intervenants municipaux ont proposé 34 ateliers spécifiques, soit 600 séances, à près de 3000 enfants.

Au regard de ce succès, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le projet Entr'Act jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les actions ciblées porteront sur les thématiques suivantes :

- Jeux traditionnels,
- Multimédia,
- Citoyenneté,
- Culture.

Il pourra ainsi s'agir d'animations développement durable, de jeux coopératifs ou d'ateliers d'arts vivants comme du « théâtre dansé ». Des séances musicales seront également proposées ainsi que des ateliers d'arts plastiques et d'arts graphiques comme l'initiation à la calligraphie, la découverte du Pop Art par la réalisation de sérigraphies sur tablettes numériques. Les interventions tiennent compte de l'intégration des publics porteurs de handicaps : par exemple, un atelier 'multimédia' autour du 'jeu vidéo sonore' sera accessible aux enfants déficients visuels.

Des séances seront également animées par l'Ecole des Sports et le service Propreté Urbaine de la Ville de Metz. Enfin, l'Unicef interviendra ponctuellement pour sensibiliser de manière ludique les enfants sur leurs droits.

Ces animations s'adresseront aux enfants des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire. Elles s'adapteront aux contraintes de chaque site et n'engendreront aucun surcoût pour les familles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire le projet Entr'Act jusqu'à la fin de l'année scolaire,
- d'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 59 617 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en place du partenariat avec différents intervenants extérieurs amenés à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de la pause méridienne,
- **D'ACCORDER** pour le 1^{er} semestre 2014 les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
BAAL PRODUCTIONS (Institut des musiques actuelles)	3310
BOUT D'ESSAIS	1900
CANTUS FIRMUS	2470
CIE DES BESTIOLES	1270
CLUB D'ECHECS METZ FISCHER	500
CPN "COQUELICOTS"	3900
CULTURES 21	1380
DANSE EXPRESSION	800
ECOLE DE LA PAIX DE METZ	2160
ECOLE FRANCAISE D'ECHECS DE METZ	1000
EMARI SABLON	3240
ENZ	4640
FAUX-MOUVEMENT	3232
LA COMPAGNIE SANS NOM	1270
LE STUDIOLO	1270
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE MOSELLE FOL-57	1437
LORAGIR (Aux Frontières du pixel)	3120
MCL (Maison de la Culture et des Loisirs de Metz)	6068
MODUL RANCH	5530
MY ART (Galerie MODULAB)	3320
NAN BARA	1240
PAS ASSEZ	3995
PUSHING	1925
TOUS BRANCHES	640

Pour un montant global de 59 617 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme Anne STEMART.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Christiane PALLEZ, M. Thierry JEAN, M. Sébastien KOENIG, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Catherine GANGLOFF, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 14-02-27-6 : Convention entre le CCAS et la Ville de Metz - aide au paiement des frais de restauration scolaire :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a souhaité développer l'accueil périscolaire en offrant un service accessible financièrement pour tous, afin que tous les enfants messins puissent bénéficier à la restauration scolaire d'un repas équilibré et d'un accompagnement de qualité.

Parce que le prix du repas ne doit pas être un obstacle à l'accès à la demi-pension, la Ville de Metz a fait le choix dès 2009 de déterminer des tarifs progressifs qui tiennent compte des revenus des familles et établis sur la base du quotient familial calculé par la CAF. En fonction des quotients familiaux, les tarifs proposés aux familles varient de 1,50 € à 3,90 € par repas.

La Ville prend ainsi à sa charge l'essentiel du coût de revient pendant la pause méridienne, ce dernier étant estimé à 12,34 € par enfant et par jour.

La dégradation du contexte socio-économique a conduit le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Metz à prolonger cet effort de justice sociale en instaurant en 2012 une aide forfaitaire à l'acquittement des frais de restauration scolaire. Par délibération du 15 décembre 2011, les familles aux revenus les plus modestes ont pu bénéficier d'une aide représentant jusqu'à un mois de restauration scolaire par enfant. 1466 enfants ont été concernés par ce dispositif en 2012.

Ce partenariat a été renouvelé en 2013 en proposant une aide forfaitaire mensuelle, aux familles dont le quotient familial est inférieur à 550 (tranche 1 et 2 de la grille tarifaire de la restauration scolaire).

L'aide apportée par le CCAS est directement déduite des factures émises par la Ville de Metz et correspond à 22 repas par an pour les enfants ressortissant de la tranche 1, et 11 repas par an pour les enfants relevant de la tranche 2.

Le montant de l'aide mensuelle versée par le CCAS correspond à deux repas, soit 3 € par enfant ressortissant de la tranche 1 de la grille tarifaire (quotient familial inférieur à 350) et à un repas (2,30 €) par enfant ressortissant de la tranche 2 (quotient familial inférieur à 550).

Au cours de l'année 2013, environ 2270 enfants ont pu bénéficier de cette aide pour un montant global de 40 746,60 €

Il est proposé de renouveler cette aide pour l'année 2014, selon le dispositif précité :

- Prise en charge de 2 repas par mois pour les enfants ressortissant de la tranche 1.
- Prise en charge d' 1 repas pour les enfants ressortissant de la tranche 2.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le renouvellement du dispositif d'aide forfaitaire mensuelle aux frais de restauration scolaire pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, selon les modalités suivantes :
 - Prise en charge de 2 repas par mois pour les enfants ressortissant de la tranche 1.
 - Prise en charge d' 1 repas pour les enfants ressortissant de la tranche 2.
- **D'ACCEPTER** l'attribution de cette aide aux élèves messins des écoles publiques maternelles et élémentaires de Metz inscrits à la restauration scolaire, selon les modalités matérielles et financières définies dans la convention jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer ladite convention à passer entre le CCAS et la Ville de Metz et tout document s'y rapportant.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 14-02-27-7 : Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements privés sous contrat d'association :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose :

En application du Code de l'Education pris notamment en ses articles L 442-5 à L 442-5-1, la Ville de Metz apporte son concours financier aux écoles privées sous contrat d'association. Cette dépense est affectée aux dépenses de fonctionnement (hors investissement).

Au titre de l'année 2013-2014, il est proposé d'octroyer une contribution forfaitaire d'un montant de 550 € par élève messin.

Les effectifs s'établissent, à ce jour, à 588 élèves selon la répartition suivante :

- Association scolaire de La Salle
Ecole des Frères St Vincent : 223 élèves
soit un montant global estimé à : 122 650 €
- Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 292 élèves
soit un montant global estimé à : 160 600 €
- Association Ensemble Scolaire Jean XXIII : 50 élèves
soit un montant global estimé à : 27 500 €
- Association Ecole Nathanel : 23 élèves
soit un montant global estimé à : 12 650 €

Le versement de ces contributions, dont le montant global est estimé à 323 400 € compte tenu des effectifs précités, s'effectuera au vu d'un état trimestriel nominatif des élèves présents.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une contribution forfaitaire d'un montant de 550 € par élève messin scolarisé dans une école privée sous contrat d'association selon le détail estimé suivant :
 - Association scolaire de La Salle
Ecole des Frères St Vincent : 223 élèves
soit un montant global estimé à : 122 650 €
 - Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 292 élèves
soit un montant global estimé à : 160 600 €
 - Association Ensemble Scolaire Jean XXIII : 50 élèves
soit un montant global estimé à : 27 500 €
 - Association Ecole Nathanel : 23 élèves
soit un montant global estimé à : 12 650 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document y afférent.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 4 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE.

DCM N° 14-02-27-8 : Versement d'une subvention à l'association Quai-Est - Biennale Koltès 2014 :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

Forte du succès rencontré par la première édition de la Biennale Koltès qui avait recensé près de 4 000 spectateurs en 2012, l'association Quai Est renouvelle l'organisation de cette manifestation du 20 au 25 octobre prochain à Metz.

Autour de la thématique « violences et désirs » et en étroite collaboration avec l'Espace Bernard-Marie Koltès, une programmation de pièces du dramaturge messin s'y tiendra, accompagnée de rencontres ouvertes dans la cité, d'une exposition, de projections de films de Patrice Chéreau au Caméo-Ariel et d'une journée d'étude à l'Institut des Récollets, en collaboration avec le Centre d'Etude et de Recherche sur les Médiations de l'Université de Lorraine. Nouveautés en 2014, une résidence d'écrivain et une commande d'écriture passée à un atelier d'écrivains sont prévues en vue de mettre l'œuvre de Bernard-Marie Koltès en perspective et d'aboutir à des créations qui nourriront le programme. Des ateliers de sensibilisation des jeunes au théâtre, animés par deux compagnies locales, seront également organisés en amont de la Biennale, en Lorraine et à Metz, au sein de la MJC de Borny.

Les partenaires publics que sont la Ville de Metz, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine et la DRAC Lorraine, sont sollicités pour contribuer financièrement à cette opération dont le budget prévisionnel se monte à 75 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt public local de cette manifestation culturelle pour la Ville de Metz, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de soutien financier de Quai Est et de lui apporter une subvention exceptionnelle au titre de l'aide au projet pour l'édition 2014 de la Biennale Koltès, d'un montant de 15 000 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant total de 15 000 euros à l'association Quai Est afin de contribuer à l'organisation de la Biennale Koltès prévue à Metz du 20 au 25 octobre 2014.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Stéphane MARTALIE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE

OLIVEIRA, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.
Absents au moment du vote : 4 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE.

DCM N° 14-02-27-9 : Attribution de subventions aux associations socioéducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **45 870 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

1. Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives

Pour la majorité des projets, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Deux nouvelles demandes émanent de :

- Association Centre du Volontariat de Metz qui prend une part active dans le développement du bénévolat sur le territoire messin,
- Collectif Art qui participe au développement et à la promotion des cultures urbaines à Metz.

Il est proposé d'accorder les subventions aux associations socio-éducatives pour un montant de **42 470 €**

2. Subventions projet et manifestation

Soutien à l'association Les Potes de Terre :

L'association Les Potes de terre a mis en place un jardin partagé dans le quartier de Metz Magny, où les habitants peuvent venir échanger et cultiver des parcelles individuelles ou collectives. En 2013 l'association a participé à plusieurs manifestations (semaine du développement durable, grande fête des jardins partagés du Grand Est) et organisé plusieurs animations (fête des voisins, jardin des monstres d'halloween, trocs de plantes...). Le projet qu'il est proposé de soutenir consiste à sensibiliser les jeunes du centre aéré de Magny à l'écologie et au jardinage. La particularité de ce projet réside dans le lien intergénérationnel qui sera développé avec les résidents de la maison de retraite. Il est proposé une aide financière de 600 € sur un budget global de 2 372 €

Soutien à l'association Vallières en Fête :

Les 24 et 25 mai 2014, l'Association Vallières en Fête organisera la onzième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières. Le coût total du projet est estimé à 17 280 €; l'association prévoit 10 770 € environ de recettes de participation du public et de sponsoring et 2 410 € de participation des partenaires/exposants. Elle a également provisionné un montant de 1 300 € pour couvrir les 2/3 du spectacle pyrotechnique reporté cette année. Afin de soutenir l'association pour lui permettre de réaliser son projet, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 2 800 €

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes aux associations de Metz Vallières et Les Potes de terre pour un montant total de **3 400 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **45 870 €**:

Subventions de fonctionnement pour un montant de 42 470 €:

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	8 000 €
- Association Familiale de Metz-Vallières	4 500 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 330 €
- Action Catholique des Enfants de la Moselle	300 €
- Amicale de la Corchade	1 300 €
- Association Carrefour	2 600 €
- Centre Culturel d'Anatolie	5 000 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	1 050 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne	300 €
- La Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de Moselle	2 400 €
- Planète Verte	1 450 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	640 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	1 000 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	6 000 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 000 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Nouvelle Vie du Monde	1 500 €
- Centre du Volontariat de Metz	300 €
- Collectif Art	3 000 €

Subventions pour projet et manifestation pour un montant de 3 400 €:

- Les Potes de Terres	600 €
- Vallières en Fête	2 800 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **45 870 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M.

Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE. Mme Brigitte LEBLAN.

DCM N° 14-02-27-10 : Dispositif d'Aide au premier départ en centres de vacances :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz, met en œuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'apprentissage de la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Elle a souhaité, en étroite collaboration avec le CCAS, compléter l'offre éducative proposée aux enfants pendant la période estivale en décidant de s'associer, en 2012, au dispositif « Aide au Premier Départ en Centre de Vacances ».

Cette opération, initiée par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA), confédération laïque reconnue d'utilité publique et regroupant 23 associations organisatrices de centres de vacances, a ainsi permis aux familles messines bénéficiaires de bons CAF de recevoir une aide financière significative, pour aider leurs enfants à partir pour la première fois en centre de vacances.

77 jeunes messins, âgés de 4 à 17 ans, ont pu bénéficier d'une aide au premier départ en 2013. Par ailleurs, 39 enfants messins, non bénéficiaires de bons vacances de la CAF (donc non éligibles à l'aide du CCAS), ont pu tout de même bénéficier des aides de la Région et des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public). Les jeunes estivants étaient majoritairement âgés de 9 à 13 ans (54,5 %). Les séjours en campagne lorraine ont été privilégiés par les familles (63,5 %), il est à noter que ce sont les séjours les moins onéreux. Les familles ont majoritairement réservé des courts séjours pour les plus jeunes enfants, tandis que les séjours traditionnels de deux semaines ont été davantage réservés pour les plus âgés.

Ces résultats encourageants ont conduit la Ville de Metz et le CCAS à renouveler leur soutien à cette opération. Pour 2014, un effort tout particulier sera fait en direction des associations locales non confédérées afin de les intégrer au dispositif et offrir par la même une diversité de séjours permettant aux familles de trouver des séjours adaptés à leurs besoins.

Pour ce faire, les associations désireuses d'intégrer ce dispositif devront signer une charte de parrainage mettant en évidence le projet pédagogique, les règles d'encadrement et de sécurité d'un séjour de vacances.

Les modalités financières, telles que définies en 2013, demeurent inchangées à savoir, une aide fixée à 100 € attribuée aux bénéficiaires de bons vacances de la CAF pour un séjour allant jusqu'à 7 jours et à 160 € pour un séjour supérieur à 7 jours et concernera 100 enfants de 4 à 17 ans. Cette aide viendra compléter l'aide de la Région Lorraine de 80 € par séjour, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, via les bons CAF, celle des Pupilles de l'Enseignement Public qui attribuent des bourses solidarité de 35 €

Ce partenariat fait l'objet d'une convention entre la Ville de Metz, le CCAS, l'association Jeunesse au Plein Air précisant le rôle de chacun : La Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante, contribuera à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire, ciblera les associations et séjours qui intégreront le catalogue en lien avec l'Association Jeunesse au Plein Air et prendra également à sa charge une partie des frais de communication ; le CCAS, apportera les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles; enfin l'Association Jeunesse au Plein Air assurera la promotion et la gestion de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE S'ASSOCIER** au dispositif "Aide au Premier Départ en Centre de Vacances" mis en place par l'Association Jeunesse au Plein Air,
- **D'APPROUVER** les modalités techniques et financières de mise en œuvre du dispositif telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Jeunesse au Plein Air,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tout autre document contractuel relatif à cette opération.

Interventions de : M. Jacques MARECHAL, Mme Laure DUPONT.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 10 : M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-11 : Financement de projets étudiants :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Parmi les différentes demandes de subventions sollicitées auprès de la Ville au titre de la vie étudiante, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les initiatives de trois associations en leur attribuant une aide pour l'organisation d'événements spécifiques, pour un montant total de **3 800 €**

L'association Teatron a pour volonté de sensibiliser le public au théâtre contemporain en travaillant avec les nouvelles technologies. Pour ce faire, la compagnie prévoit de nombreux projets pour 2014, comme les soirées du Collectif En Bloc (collectif de jeunes compagnies de théâtre étudiantes), un laboratoire expérimental autour de l'œuvre de Koltès, une tournée, afin de se rapprocher d'autres associations et de faire rayonner la création messine hors de Metz. Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 000 €** sur un budget global de 9 486 €. Les autres financeurs sollicités sont : FSDIE (1 500 €), Théâtre Universitaire de Metz (3 000 €), UFR SHA (1 500 €), Conseil Régional (1 320 €), Metz Métropole (1 000 €), CROUS (1 050 €), Conseil Général (1 500 €).

L'association Challenge Handicap et Technologie initie, favorise et promeut les partenariats et rencontres entre les étudiants et personnes en situation de handicap. Dans cette perspective, elle organise la 7^{ème} Fête du Sport Adapté, campus Saulcy, le 16 avril, la 7^{ème} Journée Régionale de Conférences Pluri-disciplinaires sur la prise en charge des Troubles Envahissant du Développement (regroupant les maladies et retards mentaux tels l'autisme, le syndrome d'Asperger...), campus Saulcy, le 11 avril et souhaite participer au Challenge Handicap et Technologie, prévu les 26 et 27 mai à Lille. Il est proposé d'accorder une aide financière de **2500 €** sur un budget global de 22 000 €. Les autres financeurs sollicités sont : Conseil Régional (3 000 €), Conseil Général (3 000 €), Metz Métropole (3 000 €), Université de Lorraine (8 000 €), Vie Etudiante et Relais Handicap (4 000 €).

L'association des élèves des Arts et Métiers Paris Tech organise le 24 avril aux Trinitaires le Tremplin Rock SoundRise en collaboration avec le bureau des Arts « Zupélec Kulture » de Supélec. SoundRise est un tremplin musical au cours duquel les jeunes groupes d'artistes étudiants locaux, pourront se produire sur scène dans des conditions réelles de concerts. Le gagnant du tremplin se produira en première partie du concert SoundRise d'un artiste célèbre. La première édition, initiée par les étudiants de Supélec en 2013 a rassemblé plus de 250 personnes. Il est proposé d'accorder une aide financière de **300 €** sur un budget global de 3 200 €. Les autres financeurs sollicités sont : Conseil Général (1 500 €), Direction Générale des Arts et Métiers (700 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **3 800 €**:
 - Association Teatron **1000 €**
 - Association Challenge Handicap et Technologie **2500 €**
 - Association des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech **300 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
La dépense totale s'élève à : **3 800 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-12 : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014 :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose :

1) Financement de manifestations sportives

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 300 €

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La 6^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » organisé par l'ASPTT Omnisports le 15 juin 2014. L'objectif de cette manifestation est de créer en zone urbaine, une activité populaire, ludique, conviviale, sportive et culturelle accessible à tous. 3 parcours seront proposés au départ du Complexe Sportif des Hauts Peupliers avec un circuit adapté aux personnes à mobilité réduite (2 000 €).
- La 9^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » organisée le 1er juin 2014 avec un départ prévu au Complexe Sportif Saint Symphorien et une arrivée sur le site de Chambley-Planet' Air.
5 parcours sont proposés aux participants sur des distances allant de 10 à 58 km et plus de 600 randonneurs seront attendus à cette occasion (300 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2013/2014 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 4 100 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- Handisport Metz 2 000 €
(Aide exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes du club aux Championnats de France d'escrime en Martinique et à la Coupe du Monde 2014 de tir sportif)
- Club Gambetta 2 100 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 30 000 € au bénéfice de l'ASPTT Omnisports pour l'entretien des installations sportives au complexe des Hauts Peupliers ainsi que les subventions d'équipement suivantes (soit environ 30 % du montant total pour chacun des investissements présentés ci-dessous) :

- Ronde Pétanque 1 500 €
(Pour l'achat de tenues sportives de compétition)
- Football Club Espoir 600 €
(Pour l'achat de tenues sportives)
- Ecole Française d'Echecs de Metz 185 €
(Pour l'acquisition de pendules et d'un échiquier)
- Amicale de Billard de Magny 500 €
(Pour l'achat d'un billard)

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 39 185 €:**
 - 1) **Financement de manifestations sportives**
 - ASPTT Omnisports 2 000 €
(6^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » - 15 juin 2014)
 - Association Metz-Madine à la Marche 300 €
(9^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » - 1er juin 2014)
 - 2) **Subventions de fonctionnement**
 - Handisport Metz 2 000 €
 - Club Gambetta 2 100 €
 - 3) **Subventions d'équipement**
 - ASPTT Omnisports 30 000 €
 - La Ronde Pétanque 1 500 €
 - Football Club Espoir 600 €
 - Ecole Française d'Echecs de Metz 185 €
 - Amicale de Billard de Magny 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE

a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.
Absents au moment du vote : 8 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-13 : Transfert du bail emphytéotique portant sur les installations sportives de la Natation Messine :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Par bail emphytéotique en date du 20 novembre 1972, la Ville de Metz a mis à disposition, de l'association « Natation Messine », pour une durée de 60 ans, un terrain communal situé sur le ban de Longeville-les-Metz aux fins de création d'un ensemble sportif tennistique.

Ce bail a été complété par un avenant n° 1 en date du 13 décembre 1978, portant sur la mise à disposition de deux parcelles en vue d'y aménager un port de plaisance et deux courts de tennis supplémentaires.

L'Association « Natation Messine » ayant connu des difficultés financières, a été mise en redressement judiciaire en juillet 2011, et l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire a été prononcée en date du 08 octobre 2013.

La liquidation de l'association n'entraînant pas la résiliation du bail initial, le liquidateur judiciaire a la faculté de céder les droits réels du bail à un tiers.

Un repreneur privé, la SCI « Natation Messine-Tennis », a fait connaître son intérêt pour poursuivre sur ce site les activités « tennis » et « ski nautique », et a fait en ce sens une offre de rachat au liquidateur en date du 22 novembre 2013.

Celui-ci sollicitant l'avis de la Ville de Metz à ce sujet, conformément aux dispositions du bail initial, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de maintien des activités précitées, présenté par la SCI « Natation Messine-Tennis ».

Il est à noter que cette opération s'inscrit dans la perspective d'un projet sportif plus large actuellement en cours de montage, sur lequel le Conseil Municipal sera amené, le cas échéant, à se prononcer ultérieurement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de maintien des activités « tennis » et « ski nautique » présenté par la SCI « Natation Messine-Tennis ».
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant de régler les détails de l'opération, de signer tout document ou acte s'y rapportant et de représenter la Ville de Metz dans cette affaire.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-14 : Travaux dans des édifices classés : lancement des études de maîtrise d'oeuvre pour l'année 2014 :

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Suite aux diagnostics réalisés sur des édifices classés Monuments Historiques, il est proposé de lancer les missions de maîtrise d'oeuvre concernant :

. L'Eglise Sainte-Ségoène :

Un diagnostic a été commandé par la Ville de Metz, en 2011, à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques portant sur la stabilité de l'Eglise Sainte-Ségoène, Place Jeanne d'Arc à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale. Afin de pouvoir programmer des travaux portant sur la stabilité de l'édifice et de son mur de soutènement pour un montant d'opération estimé à 1 360 000 €, il a été décidé, par délibération du 29 mars 2012, de lancer les études de maîtrise d'oeuvre pour un montant estimé à 50 000 €HT. Des investigations complémentaires portant sur la reconnaissance des structures porteuses et des sols ayant dû être réalisées, celles-ci ont fait l'objet d'un second diagnostic rendu par M. BOTTINEAU en décembre 2013 portant le montant estimatif des travaux à 1 100 000 €HT. Il en résulte une actualisation des études de maîtrise d'oeuvre qui est alors portée à 99 000 €HT. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement par le biais d'une demande de subvention, à hauteur de 30 % du montant HT chacun, le coût prévisionnel restant à la charge de la ville est estimé à

66 924 €HT. Pour l'année 2014, une première demande de subvention portera sur une partie des missions de l'étude, pour un montant global de 53 460 €HT.

. Le Cloître des Récollets :

Le diagnostic commandé par la Ville de Metz en 2011 à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, portant sur l'état sanitaire du Cloître des Récollets à Metz, édifice classé Monument Historique et propriété municipale, a mis en évidence certains travaux urgents à entreprendre sur le clos/couvert de l'édifice ainsi que sur sa mise aux normes (accessibilité, PMR, incendie, ERP). En conséquence, il est proposé, au regard de l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, de confier les études de maîtrise d'œuvre à l'Agence 2BDM. Elles porteront sur les travaux de restauration Monuments Historiques cités ci-avant et sur le réaménagement des locaux suite au départ du Centre National de la Fonction Publique Territoriale prévu en 2015. Le montant des études de maîtrise d'œuvre est de 652 800 €HT dont 422 400 €HT pour la part Monuments Historiques. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement par le biais d'une demande de subvention, à hauteur de 30 % du montant HT chacun, le coût prévisionnel restant à la charge de la ville est estimé à 399 360 €HT. Pour l'année 2014, la demande de subvention portera sur les missions APS et APD de la part Monuments Historiques, représentant un montant cumulé de 122 368 €HT.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE LANCER** les études de maîtrise d'œuvre concernant des travaux portant sur la stabilité de l'édifice et du mur de soutènement de l'église Sainte-Ségoles, Place Jeanne d'Arc à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant total s'élève à 99 000 €HT ;
 - **DE LANCER** les études de maîtrise d'œuvre concernant la restauration du clos couvert et mise aux normes (accessibilité, PMR, incendie, ERP) et le réaménagement de locaux du Cloître des Récollets à Metz, édifice classé Monument Historique et propriété municipale. Le montant total de ces études de maîtrise d'œuvre s'élève à 652 800 €HT dont 422 400 €HT pour la part Monuments Historiques ;
 - **DE CONFIER** ces études de maîtrise d'œuvre à l'Agence 2BDM, conformément à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
 - **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.
- Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-15 : Programme d'opérations dans des édifices classés - Travaux de restauration à l'Eglise Saint-Eucaire et travaux de strict entretien dans les monuments historiques :

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre des actions de restauration et d'entretien, la programmation des opérations suivantes sur des édifices classés Monuments Historiques est proposée pour l'année 2014 :

- Eglise Saint-Eucaire : tranche conditionnelle 1 visant la restauration des façades, des sculptures et des vitraux de la façade sud de l'église.

Par DCM du 26 septembre 2013, la Ville de Metz a engagé une campagne de restauration globale de l'édifice, portant sur les façades, les vitraux et leurs protections, les sculptures et les abords de l'édifice, dont le montant global est estimé à 3 M€ décomposée en 4 tranches (une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles).

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a décidé de lancer la tranche ferme, qui a démarré le 2 décembre 2013 pour une durée de huit mois, sous la maîtrise d'œuvre de M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Pour 2014, il est proposé d'engager la tranche conditionnelle 1, pour un montant prévisionnel de 365.000 € HT. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette opération, par le biais de demandes de subventions représentant, pour chacun, 30 % du montant total hors taxe de l'opération ;

- des travaux de strict entretien pour un montant prévisionnel de 50 000 € Les services de l'Etat seront sollicités financièrement pour cette opération, par le biais d'une demande de subvention représentant 20 % du montant total hors taxe des travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REALISER** le lancement de la Tranche Conditionnelle 1 (Façade Sud) de l'opération visant la restauration des façades, des sculptures, des vitraux et leurs protections de l'église Saint-Eucaire, rue Saint-Eucaire à Metz, pour un montant prévisionnel de 365 000 € HT.
- **DE REALISER** des travaux de strict entretien sur des monuments historiques pour un montant prévisionnel de 50 000 € La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant aux opérations, notamment les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.
- **D'IMPUTER** les recettes et dépenses correspondants sur les budgets des exercices concernés.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOUE, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-16 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude (Les Isles) :

Mme OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose :

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de pose d'une sur-toiture à la salle paroissiale, propriété de la paroisse.

Le montant total des travaux est estimé à 17 268,37 €

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Simon Saint-Jude une subvention d'équipement d'un montant de 8 633 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude d'un montant de 8 633 € représentant la participation financière de la Ville de Metz à la réalisation des travaux de pose d'une sur-toiture à la salle paroissiale.
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine

FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-17 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale du 2ème régiment du génie :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

L'Amicale des Anciens du 2ème Régiment du Génie souhaite renouveler son drapeau et l'équipement afférent.

L'achat du drapeau, avec inscription du nom du régiment en lettres dorées, ainsi que du baudrier, représente une dépense de 1280 euros.

L'association a déjà reçu l'assurance d'obtenir le financement de cette opération à concurrence de 1000 euros.

Il est proposé que la Ville de Metz prenne en charge le reliquat, soit 280 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une subvention de 280 euros à L'Amicale des Anciens du 2ème Régiment du Génie.
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention exceptionnelle, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-18 : ZAC du Sansonnet - Acquisition des emprises incluant le parc paysager et les jardins familiaux :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006 et a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011 (conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

Par DCM du 29 novembre 2012, la Ville de Metz décidait d'approuver le transfert en pleine propriété au bénéfice de la SPL SAREMM des terrains situés dans l'emprise de celle-ci représentant une superficie d'environ 12,5 ha.

Il est à noter que l'opération d'aménagement comprend des terrains à équiper en vue de leur commercialisation sur environ 8 ha et la réalisation d'équipements publics, voire des infrastructures en voirie, des réseaux, des espaces verts et des jardins familiaux.

Conformément au programme des équipements publics définis aux dossiers de création et de réalisation de la ZAC, un ensemble de terrains, constituant le lot O, a été réservé à l'aménagement d'espaces verts incluant un parc paysager d'environ 2,2 ha et des jardins familiaux d'environ 1 ha.

Les travaux d'aménagement de cet espace vert et des jardins familiaux ont été réalisés et financés par la Ville de Metz.

Il est proposé d'acquérir l'emprise correspondant au lot O, soit environ 3,2 ha au prix de l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** de la SPL SAREMM le lot O correspondant à une superficie de 3 ha 17 a 36 ca aménagée en parc paysager et jardins familiaux, soit les terrains cadastrés sous :

BAN DE DEVANT LES PONTS
Section EN n° 53/14 – 2 ha 03 a 59 ca
Section EM n° 208/2 – 57 a 46 ca
Section EM n° 206/3 – 37 a 24 ca
Section EM n° 6 – 19 a 07 ca

- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un euro à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : M. Thomas SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie

COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-19 : Avenant n° 2 à la convention de portage foncier EPFL/Ville de Metz - 'ZAD' de Metz Sud :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

Par convention en date du 16 septembre 1992, la Ville de Metz a confié à l'EPFL le soin de procéder à l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre de la ZAD de Metz-Sud et a pris l'engagement de racheter ces biens avant l'expiration du délai de neuf ans, courant à compter de la date d'acquisition dans le patrimoine de l'EPFL.

L'avenant n° 1 du 22 mai 2012 a adapté les modalités de revente définies dans le dispositif conventionnel en réduisant le taux d'actualisation de 4 à 1 % l'an.

L'avenant n° 2 proposé par l'EPFL vise à adapter les modalités de revente définies dans le dispositif conventionnel en permettant de minorer le prix de revient des éventuelles recettes perçues par l'EPFL et de réduire de 1 à 0 % l'an le taux d'actualisation dans le cadre de la réalisation de logements sociaux.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 2 ci-joint.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2 ci-joint à la convention du 16 septembre 1992 entre la Ville de Metz et l'EPFL portant acquisition et cession de terrains maîtrisés dans le cadre de la ZAD de Metz-Sud ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme

Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-20 : Cession à la DIR-EST d'une parcelle communale située sur le ban de Magny :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La DIR EST envisage de réaliser des travaux de mise à niveau de l'assainissement dans les secteurs les plus vulnérables, comme la RN 431, à travers une thématique spécifique qui est la gestion des boues de curage, opération destinée à maintenir la pérennité et les objectifs des bassins de rétention.

Dans cette optique et plus particulièrement de l'installation d'une plate-forme d'égouttage des boues du bassin de rétention situé sur le ban de Magny à la frontière de Pouilly, la DIR EST souhaite acquérir le terrain communal adjacent d'une superficie de 70 a 76 ca.

Dans la mesure où ce terrain en friche ne présente pas un intérêt particulier, il est proposé de le céder à la DIR EST sur la base de 46 €/l'are, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un prix total de 3 254,96 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à la DIR EST (Direction Interdépartementale des Routes Est) -10-16, Promenade des Canaux à NANCY le terrain communal cadastré sous :

BAN DE MAGNY :

Section MZ n° 2 – Lieudit « Haut de Guenot » - 70 a 76 ca

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix de 3 254,96 € payable au comptant à la signature de l'acte authentique ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASISCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-21 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par la SA d'HLM Présence Habitat destinés à financer la transformation du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale de 55 logements PLAI- 9 rue des Frères Fournel à Metz.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des 11 logements concernés seront effectuées par le CCAS.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-22 : Etat n°1 de régularisation des décisions modificatives :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal** cet état présente un total général de 777.524,59 €se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 792.470,61 €;
- une section de fonctionnement d'un montant de -14.946,02 €

Pour la section d'investissement, le principal mouvement en dépenses concerne l'augmentation du montant de l'Autorisation de Programme « Aménagement quartier Les Isles » pour 40.000 €

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- l'inscription d'une subvention de 270.000 € attribuée par le Conseil Général de la Moselle, relative aux travaux réalisés route d'Ars-Laquenexy.
- la constatation d'une recette de 339.574,61 € attendue du FEDER pour l'opération Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases.
- l'inscription de la subvention exceptionnelle d'un montant de 200.000 € obtenue de l'Etat dans le cadre de la construction du restaurant scolaire et de locaux périscolaire à la Corchade.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	816.555,61	875.505,96
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-24.085,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-83.035,35
Totaux	792.470,61	792.470,61

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	68.089,33	5.053,98
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	-20.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-83.035,35
Totaux	-14.946,02	-14.946,02

Totaux généraux	777.524,59	777.524,59
------------------------	-------------------	-------------------

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle LETY a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Marie RIBLET, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, M. Alain HETHENER.

DCM N° 14-02-27-23 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

2^{ème} cas

Décisions prises par M. LEKADIR, Conseiller Délégué

Date de la décision : 13 Février 2014

N° d'acte : 9.1

Intervention de : M. Patrick THIL.

L'ordre du jour de la séance du 27 février 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h58.

P.V dressé le 06 mars 2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle